AAPPMA du Lac de Paladru

Carnet de Pêche

Nom :	
Prénom :	
N° permis :	

La date du jour doit être notée avant le début de l'action de pêche.

<u>L'espèce et la taille des poissons conservés seront consignées au fur et à mesure des captures</u>.

La restitution du carnet est obligatoire en fin d'année, et au plus tard lors de l'achat de votre nouveau permis. Vous pouvez le restituer auprès des dépositaires, au bureau des gardes du lac, ou l'envoyer à : Garderie du lac de Paladru, Route du petit port 38850 Paladru. Ou le restituer lors des permanences de vente des permis. Pour un retour par mail : aappma.paladru@gmail.com

Date	Durée de la pêche	PRISES								
		Noter ici les Corégones, Ombles, Truites (C, O, T) et leur taille en cm						Noter ici les Brochets (B) et leur taille en cm		
Exemple										
12.4.18	*4 h*	*C 44*	*O 35*	*C38*	*T 32*			*B 65*		

Si votre tableau est complet vous devez le faire parvenir à l'AAPPMA du Lac de Paladru et vous en procurer un nouveau. Vous pouvez le télécharger sur le site de l'AAPPMA : www.paladrupeche.fr

QUOTA ANNUEL = 200 POISSONS / PECHEUR, toutes espèces (B, C, O, T) confondues

Totaux Mensuels et Annuels, par espèces

Mois	C	O	T	B
Janvier				
Février				
Mars				
Avril				
Mai				
Juin				
Juillet				
Août				
Septembre				
Octobre				
Novembre				
Décembre				
Tot. Annuel				

Les dates d'ouverture

SALMONIDES :
(Corégone, Omble Chevalier, Truite)
Du deuxième samedi de Février au dernier dimanche d'Octobre
BROCHET : Du dernier samedi d'Avril au 31 Décembre

Tailles de capture des poissons

Corégone : 35 cm / Omble, Truite : 30 cm
Brochet : **60 cm**

Nombre de prises :

C / O / T : 6 prises par jour et par pêcheur (dont une truite lacustre maximum)
B : 3 prises par jour et par pêcheur
QUOTA ANNUEL = 200 POISSONS

TOTAL GENERAL *(200 max) =*